

➤ L'usine d'incinération Sidor souffle ses trente bougies

Le monstre qui avale 125.000 tonnes de déchets

Spécialisé dans le traitement des déchets par incinération, le syndicat intercommunal Sidor regroupe 36 communes du sud et du centre du pays.

CÉDRIC EVRARD

C'est une entreprise qui ne connaît pas la crise. Et pour cause: chaque année, les habitants du Luxembourg produisent plus de 190.000 tonnes de déchets* ménagers (soit 500 kilos par habitant) dont 70% partent en fumée dans l'usine d'incinération du Sidor à Leudelange.

Après trente années d'activité, l'entreprise fonctionne à plein régime et se donne les moyens de ses ambitions. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un œil sur le nouvel immeuble administratif (d'un coût de plus de deux millions d'euros) auquel s'ajoute un système d'épuration des eaux flam-bant neuf (1,3 million d'euros) qui permet de récupérer les eaux utilisées pour le fonctionnement de l'usine et les eaux de pluie tout en diminuant la consommation d'eau claire.

Les fours à combustion de l'usine de Leudelange brûlent chaque année environ 125.000 tonnes de déchets ménagers en provenance des trente-six communes affiliées au syndicat intercommunal Sidor qui fête, lui, ses 35 printemps et dont la mission consiste à éliminer les déchets des 280.000 habitants des cantons de Capellen, Esch et Luxembourg (soit les deux tiers de la population luxembourgeoise.)

Exploitée jusqu'à ce jour par la société Solucom, ce sera au tour de la société Sotec de Sarrebruck d'assurer, dès 2008, la conception, la réalisation et l'exploitation du traitement des déchets pour une période de vingt ans. Quant à la gestion journalière de l'usine, rien de neuf: une équipe de cinquante personnes en assure l'exploitation 24/24 heures, 7 jours sur 7.

PLUS DE DÉCHETS

En trente-cinq ans, de l'eau a coulé sous les ponts. L'activité principale du Sidor consiste, certes, à incinérer les déchets ménagers des 36 communes affiliées au syndicat mais aussi et surtout à sensibiliser aujourd'hui la population à la problématique des déchets, comme le confirme le président du syndicat, Paul Helming: «*Notre rôle n'est pas seulement d'éliminer les déchets ménagers en expliquant à la population à quel point notre usine est efficace mais bien de les sensibiliser à en produire moins. Les communes ont, à ce titre, joué un rôle fondamental dans cette sensibilisation, notamment au niveau du tri des ordures.*»

Chiffres à l'appui: grâce aux centres de recyclage et de compostage, à la SuperDreckskscht, et au comportement des administrés, les communes membres du Sidor ont

réussi, sur une période de dix ans, à diminuer la quantité de déchets incinérés de 30%. Mais tout n'est pas rose pour autant. L'évolution démographique et les tendances en matière d'emballage laissent présager une augmentation de la quantité des déchets. «*Nous nous employons activement à la recherche de nouvelles solutions et au développement des concepts qui répondent aux exigences de l'avenir, en synergie avec d'autres syndicats et administrations responsables*», poursuit Paul Helming.

Des études sur la stratégie à adopter sont actuellement en cours. Elles devraient servir, en corrélation avec les analyses de concepts ayant fait leurs preuves à l'étranger, à aboutir à une solution intelligente et responsable. Quant aux émissions gazeuses, elles sont mesurées en continu et envoyées

LE COÛT

Les coûts de fonctionnement de l'usine d'incinération s'élèvent à environ 14 millions d'euros par an. L'investissement total est de 77 millions d'euros. Ces dix dernières années, près de 35 millions d'euros ont été

investis pour améliorer les éléments filtrants des systèmes d'épuration des fumées ainsi que la sécurité du personnel. Le traitement thermique d'un kilo de déchets revient à plus ou moins 0,10 euro.

régulièrement à l'administration de l'Environnement. Un institut de contrôle indépendant effectue une évaluation constante des résultats.

BON À SAVOIR

• Les particuliers habitant l'une des 36 communes membres du syndicat peuvent amener leurs déchets ménagers à l'usine, à condition de prendre en charge les frais d'incinération (actuellement de 0,09668 euro/kg).

• Dans le seul cas où les déchets ne sont pas encore déchargés dans la fosse, le chauffeur peut, à la demande d'un particulier qui aurait, par inadvertance, jeté un document important, vider le contenu de son camion sur la plate-forme du hall de déchargement.